



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale



A toutes les entreprises

Luxembourg, le 31 octobre 2013

Madame, Monsieur,

Le dirigeant d'entreprise a l'obligation d'assurer la sécurité et la santé au travail. Dès lors, en cas d'accident de travail, le patron est automatiquement en ligne de mire. Depuis l'adoption de la législation en matière de sécurité et de santé au travail en 1994, des jugements importants ont été prononcés pour des litiges opposant le patron au salarié et mettant en cause la responsabilité du chef d'entreprise.

La conférence vise à présenter de façon pragmatique, à partir de cas vécus et de jugements passés, les **droits et obligations des chefs d'entreprises en matière de sécurité et de santé au travail et les questions de responsabilité** qui en découlent. Une **table-ronde** permettra d'approfondir toutes ces questions dans le cadre d'un échange entre patrons concernés.

Par ailleurs, la conférence permettra de présenter le **label « Sécher a Gesond mat System »** ainsi que les **entreprises labellisées**, ayant mis en œuvre une stratégie conséquente de management de la sécurité et de la santé en 2013.

Afin de vous informer sur les obligations et droits des employeurs en la matière et de vous proposer une stratégie durable en matière d'organisation de vos responsabilités, les organisateurs ont le plaisir de vous inviter à la

CONFERENCE

**La responsabilité du chef d'entreprise en matière de
sécurité et de santé au travail**

&

Label « Sécher a Gesond mat System »

Mardi, le 19 novembre 2013 à 17.00 heures

Salle des fêtes à la Chambre des Métiers

(2 circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg-Kirchberg)

Programme:

- 17h00 Allocution de bienvenue
- 17h05 « **Responsabilité du chef d'entreprise en matière de sécurité et santé - Présentation de cas vécus** »
Maître Pierrot Schiltz, Cabinet d'avocats Penning-Schiltz-Wurth
- 17h50 **Table ronde de chefs d'entreprises - Bonnes pratiques, expériences et défis**
Conférencier: Monsieur Fränk Rosch, journaliste, Free Lens TV
Entreprises participantes:
Toiture Antony E. S.à.r.l.
Lazzara T. Constructions S.à.r.l.
Crèche kiddies.betzdorf S.à.r.l.
CIGR Syrdall a.s.b.l.
H2WSS - how2worksurelyandsafely
- 18h45 **Présentation du label « Sécher a Gesond mat System » et des entreprises labellisées**
Monsieur Paul Meyers, Association d'Assurance Accident
- 19h00 Conclusions & drink de clôture

La conférence se tiendra en langue française.

La manifestation se déroule dans le cadre de la SME Week 2013.

Les entreprises qui souhaitent participer à cette manifestation sont priées de bien vouloir renvoyer la fiche d'inscription ci-jointe jusqu'au 14 novembre 2013 à la Chambre des Métiers (Fax: 42 67 63 ou Email: myriam.weber@cdm.lu).

Tout en vous remerciant d'avance de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Chambre des Métiers
Chambre de Commerce
Association d'Assurance Accident
Ministère de la sécurité sociale
INDR
Inspection du Travail et des Mines

Fiche d'inscription

CONFERENCE

**La responsabilité du chef d'entreprise en matière de sécurité
et de santé au travail**

&

Label « Sécher a Gesond mat System »

Mardi, le 19 novembre 2013 à 17h00

Entreprise: _____
Participant: _____
Fonction: _____
Adresse: _____
L- _____
Tél: _____
Fax: _____
Email: _____

_____, le _____ Signature _____

**A renvoyer avant le
14 novembre 2013
Chambre des Métiers
Mme Myriam Weber
BP 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Fax: 42 67 63 ou Email: myriam.weber@cdm.lu**